



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 07 octobre 2019  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

**ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABELLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>6</b>
<b>Procurations :</b>	<b>2</b>

Secrétaire de séance : Mme. Joëlle GOUY-RATAJCZAK.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du 17.06.2019.**

### **2. Délibération pour intervention gratuite du service « Archives » du CDG de l'Aude.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aude a créé un service Archives.

Ce service a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations légales en matière d'archives. Tous ces travaux se font sous le contrôle scientifique et technique de la Directrice des Archives Départementales de l'Aude.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite faire appel au service Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aude pour assurer le classement des archives communales postérieures aux années 1950.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aude fixant les modalités de l'intervention.

Les missions de l'agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Aude mis à disposition de la commune consisteront à :

- Etablir un diagnostic lors de la visite préparant l'intervention,
- Trier, classer et inventorier les archives selon la réglementation en vigueur,
- Rédiger un bordereau d'élimination,
- Initier les services communaux aux techniques d'archivage.

**Accord à l'unanimité**

### **3. Délibération pour Décision Modificative n°4 au Budget Primitif 2019.**

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M 14 / 2019 pour permettre le paiement des factures suivantes :

Gan Assurances 482.80 € - Syaden FACE 922.93 € - Comat et Valco 1 213.20 € - Signaux Girod 323.75 € - Lisec 1 560.00 € - Syaden Etude Extension 3 582.00 € - Orange extension 8 359.16 €.

.../...

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M14 2019 de la façon suivante :

**Fonctionnement** ⇨

Article – 60632 Fournitures de petit équipement	(-) 483.00 €
Article – 678 Autres Charges Exceptionnelles	(+) 483.00 €

**Investissement** ⇨

**Opération 33 – Aménagement sécurité traverse Agglo.**

▪ 2315-33 – Install. Mat. Out. Tech.	(-) 14 462.00 €
--------------------------------------	-----------------

**Opération 36 – FACE.**

▪ 2313-36 – Install. Mat.Out. Tech.	(+) 923.00 €
-------------------------------------	--------------

**Opération 13 – Acquisition de Matériel.**

▪ 2188-13 – Autres Immob. Corporelles	(+) 1 537.00 €
---------------------------------------	----------------

**Opération 40 – Aménagement Logements Communaux.**

▪ 2315-33 – Install. Mat. Out. Tech.	(+) 60.00 €
--------------------------------------	-------------

**Opération 31 – Extension Réseaux.**

▪ 2041512- 31 – Subventions d'équipement versées	(+) 3 582.00 €
--	----------------

**Opération 31 – Extension Réseaux.**

▪ 2315-31 – Install. Mat. Out. Tech.	(+) 8 360.00 €
--------------------------------------	----------------

**Accord à l'unanimité**

**4. Délibération pour créer deux numéros de rue – Chemin des Tamaris.**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de créer deux numéros de rue pour deux parcelles situées chemin des Tamaris sur la Commune.

En conséquence, il propose de numéroter les parcelles section B 373 n°1 bis et B 372 n° 1 ter chemin des Tamaris (tel qu'indiqué dans le plan présenté).

**Accord à l'unanimité**

**5. Délibération pour Redevance spéciale Année 2018.**

Monsieur le Maire présente la convention de la Redevance Spéciale 2018 qui s'élève à 2 374.00 € à ses collègues.

Il leur rappelle que le montant de la redevance spéciale applicable aux communes fait l'objet d'une évaluation et d'un vote annuels par le Conseil Communautaire à l'occasion du calcul de la TEOM. Ces modifications, applicables de plein droit, sont intégrées dans la convention annuelle.

**Accord à l'unanimité**

**6. Délibération pour s'opposer à la fermeture de 9 trésoreries du Département de l'Aude.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état projette la suppression d'ici 2022 de 9 Trésoreries du Département : Bram, Castelnaudary, Cuxac-Cabardès, Durban-Corbières, Leucate, Lézignan-Corbières, la Paierie Départementale, Peyriac-Minervois et Quillan.

Ces fermetures vont désertifier encore davantage le territoire Audois, notamment les Zones Rurales.

Monsieur le Maire propose par délibération de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

**Accord à l'unanimité**

**7. Délibération pour renforcement du réseau électrique rue du Pont Neuf Parcelle A 1137.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de renforcement du réseau public d'électricité du SYADEN de l'Aude concernant la parcelle A 1137 rue du Pont Neuf.

Il leur indique, que ce renforcement nécessite une participation financière d'un montant de 3 582.00 €.  
Il leur demande de délibérer.

**Accord à l'unanimité**

**8. Devis de la SCOP Charpentes et Couverture pour réfection de la toiture du Chemin de Croix au Cimetière.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SCOP Charpentes et Couverture d'Argens pour un montant de 5 021.89 € et propose que ces travaux soient portés au Budget Primitif 2020.

**Accord à l'unanimité**

**9. Délibération pour mise en conformité des compétences du Grand Narbonne afin d'y intégrer la compétence « Gestion des Eaux Pluviales ».**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que :

1. La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes instaure de nouvelles modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines pour les communautés d'agglomération.
2. En effet, la loi introduit la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines comme une compétence distincte de la compétence « assainissement ».
3. Il convient de mettre en conformité les compétences du « Grand Narbonne, communauté d'agglomération ».
4. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences « eau » et « assainissement » deviendront des compétences obligatoires et non plus optionnelles des communautés d'agglomération.
5. A compter de cette même date, la gestion des **eaux pluviales** urbaines constituera également une compétence obligatoire distincte.

**Accord à l'unanimité**

**10. Délibération pour adhésion gratuite à l'Association du Pays Touristique Corbières/Minervois .**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune de Ventenac-en-Minervois à l'association « Pays Touristique Corbières Minervois », sans frais ni cotisations supplémentaires, en tant que Membre Usager.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'élire un représentant de la Mairie qui sera désigné Membre Usager et qui assistera aux conseils d'administration du Pays Touristiques Corbières Minervois.

Il fait appel aux candidats. **M. PLA Bernard** fait acte de seule candidature.  
Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

**Accord à l'unanimité**

.../...

## **11. Délibération pour Motion de soutien à la présence de la langue occitane dans le monde audiovisuel public.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le gouvernement prévoit de proposer au vote du parlement une grande réforme du service de l'Audiovisuel public.

Dans ce contexte le collectif « Collectiu Occitan » souhaite promouvoir l'idée que parmi les orientations nouvelles, France 3 Occitanie devienne une vraie chaîne régionale à vocation généraliste.

Loin de demander une présence permanente de la langue occitane, il s'agit, aujourd'hui, de s'engager collectivement pour que celle-ci perdure et obtienne une meilleure reconnaissance dans le monde audiovisuel public.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une Motion qui permette :

- Une présence quotidienne de l'occitan à la télévision publique régionale,
- Plus d'égalité dans le traitement des langues régionales par France 3
- L'égalité républicaine, ce que la Corse a su obtenir est donc un droit pour les autres cultures et langues de France.
- Que cette égalité s'applique également aux radios locales du service public, celles du réseau France Bleue.
- Enfin et surtout que France 3 Occitanie soit une véritable Télévision de Pays, une « Chaîne régionale à vocation généraliste », qu'elle maintienne et développe ses rédactions locales,

Afin que la langue Occitane soit reconnue dans le monde de l'Audiovisuel.

**10 voix Pour – 1 voix Contre**

## **12. Le SYADEN de l'Aude sollicite le soutien des Conseils Municipaux afin de contrer la réforme sur le rôle des syndicats départementaux d'énergie.**

Le Maire rappelle à ses collègues que grâce au Syndicat « SYADEN » de l'Aude, le territoire a accès actuellement à une transition énergétique de qualité, la plus respectueuse possible des grands équilibres sociaux et territoriaux

Le SYADEN est l'émanation de nos communes, qui l'on créé avec le Département pour les aider à mettre en œuvre leurs compétences dans l'énergie et l'aménagement numérique directement liées à la gestion de l'urbanisme, au plus près de chaque parcelle de leur territoire. Structure souple et de proximité, le Syndicat entretient avec chacune de ses Communes membres des relations directes lui permettant de répondre au plus près des besoins de nos concitoyens.

Malheureusement, une nouvelle organisation territoriale de l'énergie risque de remettre éventuellement en cause ces acquis, en privilégiant l'éclatement des syndicats et en favorisant l'exercice de leurs compétences au niveau de chaque échelon intercommunal.

Aussi, la déstructuration annoncée dans la presse du groupe EDF impactera sensiblement la distribution publique d'électricité et risque d'avoir des conséquences non maîtrisées sur l'organisation départementale de ce service et la péréquation tarifaire nationale qui fait la force et l'efficacité de notre modèle de service public géré par notre Syndicat.

Alors que nos concitoyens ont massivement exprimé leur rejet des fractures territoriales et leurs craintes face à des coûts énergétiques croissants, une telle politique du repli sur soi généralisé serait catastrophique car elle signerait la fin de la coopération intercommunale souple et adaptable incarnée par les syndicats d'énergie, alors que celle-ci a permis de préserver jusqu'à présent une égalité satisfaisante entre les territoires membres de ces syndicats.

Monsieur le Maire propose d'alerter les autorités par l'envoi d'un courrier de soutien en faveur du SYADEN.

**Accord à l'unanimité**

### **13. Décision d'abandon de la réfection de l'Escalier « Place Saint Bernard ».**

Monsieur le Maire rappelle la subvention que compte accorder la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans le cadre des opérations traversée et cœur de village pour l'aménagement de sécurité des Escaliers qui relie la place Saint-Bernard à la rue du Port en cœur de village : (7 613.00 € sur un montant de travaux de 19 033.00 HT soit 22 839.60 € TTC).

Il leur indique que dans le cadre des « Missions Centres Anciens » la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, a axé ses observations sur la réfection de la place Saint-Bernard et des Escaliers comme étant un projet d'aménagement global.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'abandon de la réfection de l'escalier au profit d'un projet plus global incluant également la Place Saint-Bernard.

#### **Accord à l'unanimité**

### **14. Délibération pour adhésion à la Charte « Ville Aidante Alzheimer ».**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association « France Alzheimer » sollicite la commune pour participer à la dynamique « Ville Aidante Alzheimer » en adhérant à la Charte du même nom.

Par ce biais, la collectivité s'engage aux côtés de l'Association France Alzheimer à favoriser l'inclusion au sein du Village, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, et de leurs aidants.

La Commune s'engage à valoriser, soutenir et ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants de leur circonscription. Pour ce faire, elle doit mettre en place au moins une action de celles listées dans la Charte, tournée vers la qualité de vie des administrés concernés.

En contrepartie, France Alzheimer et son réseau d'associations départementales, se tiennent aux côtés des maires pour les aider à la mise en place d'activités, à donner les éléments d'information et de sensibilisation sur la Maladie, etc ...

Monsieur le Maire propose pour Ventenac-en-Minervois de s'engager sur les actions suivantes :

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la Mairie (Bulletin Municipal, panneaux informatifs ...)
- Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants.

#### **Accord à l'unanimité**

### **15. Délibération demande de subvention 2020 au SYADEN de l'Aude pour effacement des réseaux BT et Eclairage Public rue Côte Vieille sur le poste « Les Mazès ».**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public « effacement BT rue Côte Vieille sur poste des Mazès ».

Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économie d'énergie concernant les travaux d'Aménagement de Sécurité Côte Vieille. A noter qu'en amont la commune a sollicité le SYADEN pour la réalisation d'un avant-projet cadre.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN.

Une mise en concurrence sera effectuée par voie consultative, sur la base du rapport d'analyse établi par le SYADEN. Le devis définitif sera soumis au SYADEN pour validation.

#### **Accord à l'unanimité**

.../...

## **16. Délibération pour demande DETR 2020 pour travaux d'Aménagement de sécurité Côte Vieille.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de compléter les travaux d'aménagement de sécurité réalisés en traverse d'agglomération sur la Commune en 2017/2018, il convient de réaliser une dernière tranche de travaux à savoir l'aménagement de sécurité « Côte Vieille » qui est l'axe principal d'accès au village côté sud.

Ces travaux viendraient clôturer l'aménagement de sécurité de la Traverse d'Agglomération dans sa totalité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11** (*Agence Technique Départementale*), concernant un Aménagement de sécurité rue Côte Vieille:

Le coût global des travaux pour réfection complète ainsi projetés s'élève à 291 500 € H.T. soit 349 800 € T.T.C.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 349 800 € TTC **soit 291 500 € HT.**

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **291 500. 00 € HT**

Subvention D.E.T.R. 20 % :	58 300.00 €
Subvention Département 20 % :	58 300.00 €
Communauté d'Agglomération 20 % :	58 300.00 €
Subvention de la Région 20% :	58 300.00 €
Commune 20 % :	58 300.00 €
	-----
Total H.T	<b>291 500.00 €</b>

**Accord à l'unanimité**

## **17. Délibération pour demande subvention du Département 2020 pour travaux d'Aménagement de sécurité Côte Vieille.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de compléter les travaux d'aménagement de sécurité réalisés en traverse d'agglomération sur la Commune en 2017/2018, il convient de réaliser une dernière tranche de travaux à savoir l'aménagement de sécurité « Côte Vieille » qui est l'axe principal d'accès au village côté sud.

Ces travaux viendraient clôturer l'aménagement de sécurité de la Traverse d'Agglomération dans sa totalité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11** (*Agence Technique Départementale*), concernant un Aménagement de sécurité rue Côte Vieille:

Le coût global des travaux pour réfection complète ainsi projetés s'élève à 291 500 € H.T. soit 349 800 € T.T.C.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 349 800 € TTC **soit 291 500 € HT.**

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **291 500. 00 € HT**

Subvention D.E.T.R. 20 % :	58 300.00 €
Subvention Département 20 % :	58 300.00 €
Communauté d'Agglomération 20 % :	58 300.00 €
Subvention de la Région 20% :	58 300.00 €
Commune 20 % :	58 300.00 €
	-----
Total H.T	<b>291 500.00 €</b>

**Accord à l'unanimité**

## **18. Délibération pour demande subvention 2020 à la Région Occitanie travaux d'Aménagement Côte Vieille.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de compléter les travaux d'aménagement de sécurité réalisés en traverse d'agglomération sur la Commune en 2017/2018, il convient de réaliser une dernière tranche de travaux à savoir l'aménagement de sécurité « Côte Vieille » qui est l'axe principal d'accès au village côté sud.

Ces travaux viendraient clôturer l'aménagement de sécurité de la Traverse d'Agglomération dans sa totalité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11** (*Agence Technique Départementale*), concernant un Aménagement de sécurité rue Côte Vieille:

Le coût global des travaux pour réfection complète ainsi projetés s'élève à 291 500 € H.T. soit 349 800 € T.T.C.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 349 800 € TTC **soit 291 500 € HT.**

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **291 500. 00 € HT**

Subvention D.E.T.R. 20 % :	58 300.00 €
Subvention Département 20 % :	58 300.00 €
Communauté d'Agglomération 20 % :	58 300.00 €
Subvention de la Région 20% :	58 300.00 €
Commune 20 % :	58 300.00 €
	-----
Total H.T	<b>291 500.00 €</b>

**Accord à l'unanimité**

## **19. Délibération pour demande de Subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne travaux d'Aménagement de sécurité Côte Vieille.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de compléter les travaux d'aménagement de sécurité réalisés en traverse d'agglomération sur la Commune en 2017/2018, il convient de réaliser une dernière tranche de travaux à savoir l'aménagement de sécurité « Côte Vieille » qui est l'axe principal d'accès au village côté sud.

Ces travaux viendraient clôturer l'aménagement de sécurité de la Traverse d'Agglomération dans sa totalité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11** (*Agence Technique Départementale*), concernant un Aménagement de sécurité rue Côte Vieille:

Le coût global des travaux pour réfection complète ainsi projetés s'élève à 291 500 € H.T. soit 349 800 € T.T.C.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 349 800 € TTC **soit 291 500 € HT.**

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **291 500. 00 € HT**

Subvention D.E.T.R. 20 % :	58 300.00 €
Subvention Département 20 % :	58 300.00 €
Communauté d'Agglomération 20 % :	58 300.00 €
Subvention de la Région 20% :	58 300.00 €
Commune 20 % :	58 300.00 €
	-----
Total H.T	<b>291 500.00 €</b>

**Accord à l'unanimité**

.../...

**20. Divers courriers pour information au Conseil Municipal.**

- Courrier Aude Solidarité point sur les inondations 2018 dans l'Aude.
- Remerciements de l'Association « Les Godillots Baladeurs » pour la subvention 2019.
- Remerciements du Comité de Lutte contre le Cancer du Canton de Ginestas et ses environs pour la subvention accordée en 2019.
- Mail d'information de Mme Dominique MEERT concernant le Verger participatif.
- Remerciements du CFA Lézignan-Corbières pour la subvention aux apprentis 2019.
- Notification de la Taxe Additionnelle 2018 pour Ventenac (22 852.19 €).
- Charte Energies renouvelables à disposition des élus en Mairie.

**Fin de séance 19 h 15**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**